

COMMUNE DE SAINT APOLLINAIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 18 décembre 2023****Délibération n° 2023-96**

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit décembre à 18h30,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 décembre 2023.

Objet : Signature du bail de location de la parcelle AK n°941 avec la société TDF

Etaient présents : 24

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile BARDIN, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélia MERLE, Fatiha CHARIFI ALAOUI, Antoine CAMUS,

Etait excusé ou absent : 5

Mesdames et Messieurs, Véronique CHARBOIS (pouvoir à Frédéric GOULIER), Maxime AMBARD, (pouvoir à Frédéric TISSOT), Aubin AMARDEIL (pouvoir à Jean-François DODET), Aurélie DE VOS, Laurianne SENE (pouvoir à Rémi DELATTE).

Formant la majorité des membres en exercice.**M. Antoine CAMUS et Mme Fatiha CHARIFI ALAOUI ont été nommés secrétaires.**

Monsieur Frédéric GOULIER expose le rapport suivant :
Vu le CGCT ;

Considérant que Le bail de location à la société TDF pour son pylône radioélectrique implanté Parc de la Redoute signé le 9 juillet 2012 arrivera à échéance le 30 avril 2024.

Afin de maintenir la zone de couverture de téléphonie mobile, les deux parties ont convenu de renégocier dès à présent les conditions d'un nouveau bail.

Les modifications portent essentiellement sur :

- la durée du bail : 12 ans ;
- les montants des loyers : un loyer annuel de 10 000 € HT pour la partie fixe pour le premier opérateur et de 3 000 € HT par opérateur (hors 1^{er} opérateur) pour la partie variable.

Par ailleurs, ce loyer sera révisable à l'expiration de chaque année civile, en fonction de l'indice trimestriel du coût de la construction publiée par l'INSEE au 1^{er} janvier de chaque année.

Il est donc proposé de mandater M. le Maire pour signer le bail avec la société TDF pour un pylône radioélectrique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE 28 VOIX POUR, (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION), M. le Maire pour signer le bail avec la société TDF pour un pylône radioélectrique implanté sur la parcelle AK n°94 – Parc de la redoute, comme énoncé ci-dessus, et d'autoriser M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

Le bail est joint en annexe.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **27 DEC. 2023**

Le Maire,



Jean-François DODET

Les secrétaires,



Antoine CAMUS



Fatiha CHARIFI ALAOUI

Date de publication : **27 DEC. 2023**